

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports

Marseille, le 06 mai 2026

Note d'information relative au dispositif
« Savoir Rouler à Vélo » 2026 en PACA

Références : Note ANS n°2026-DFT-03 du 10/04/2026

Instruction du 08-04-2026 - NOR : SPOV2609716J Organisation du déploiement
du Savoir rouler à vélo en 2026

Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles à la part territoriale auxquelles on
ajoute les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Les projets reposant sur des actions de communication afin de déployer ce dispositif ne sont
pas éligibles.

Une priorité sera donnée aux territoires situés en zone carencée ZFRR et QPV.

De plus afin de répondre à l'objectif national de déploiement du dispositif dans les zones
urbaines, les villes de plus 150 000 habitants feront l'objet d'une attention particulière.

Dépôt des dossiers sur « Le Compte Asso » à partir du 06 mai 2026.
La date clôture est fixée au 29 juin 2026.
Elle peut être avancée en fonction des départements.

**Si vous avez été financés au cours de la campagne 2025 vous devrez fournir au plus tard le
30 juin 2026 le Compte-rendu de ces actions et si vous faites une demande en 2026 pensez
bien à cocher la case « renouvellement » à l'étape dédiée dans LCA.**

**Avant toute demande, nous vous recommandons de prendre contact avec le référent de votre
département (cf. paragraphe 4).**

Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une
attention particulière.

Un décroisement de l'âge jusqu'à 18 ans pour ces enfants est proposé.

1 Modalité d'organisation

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants âgés de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap. En 10 heures minimum, il leur permet de :

- ✓ Devenir autonome à vélo,
- ✓ Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- ✓ Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du SRAV se déroule en trois paliers :

- ✓ 1^{er} bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo. *Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.*
- ✓ 2^{ème} bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. *Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.*
- ✓ 3^{ème} bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle. *Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.*

2 Les actions finançables

Les actions qui peuvent être financées sont :

- ✓ Des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- ✓ Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3) ;
- ✓ Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. L'acquisition de petits matériels, hors bien amortissables, est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500€ hors taxe.

Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- ✓ Transmission du compte-rendu financier via Le Compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- ✓ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail Savoir rouler à vélo » / onglet « Je déclare une intervention.

Depuis 2023, il peut être procédé à une demande de reversement par l'Agence nationale du Sport auprès des porteurs de projet qui n'auraient pas saisi les informations sur les actions réalisées dans le portail Savoir Rouler A Vélo.

3 Saisie d'un dossier dans le « compte asso »

Dispositif : Agence de sport

Sous-dispositifs : Savoir nager et savoir rouler à vélo

Nature de l'aide : Savoir nager et savoir rouler à vélo

Modalité de l'aide : Savoir rouler à vélo

4 Liste des référents des territoires

Alpes de Haute Provence SDJES 04	<u>Référente</u> : Madame Hélène FOURNIER : helene.fournier1@ac-aix-marseille.fr / 06 29 96 74 27 <u>Secrétariat</u> : Madame Corinne ESCUDIER : corinne.escudier@ac-aix-marseille.fr / 04 92 30 37 09 / 06 10 26 96 81
Hautes Alpes SDJES 05	<u>Référente</u> : Madame Corine BOTTA : corine.botta@ac-aix-marseille.fr / 06 78 04 24 37
Alpes Maritimes SDJES 06	<u>Référente</u> : Madame Aurelia DON : aurelia.don@ac-nice.fr / 04 93 72 64 29 <u>Secrétariat</u> : Madame Laurette LASNE : laurette.lasne@ac-nice.fr / 04 93 72 64 47
Bouches du Rhône SDJES 13	<u>Référent</u> : Monsieur Arnaud Serradell : arnaud.serradell@ac-aix-marseille.fr / 06 37 35 78 63 <u>Secrétariat</u> : Madame Catherine JEAN : catherine.jean@ac-aix-marseille.fr / 04 91 99 66 59 / 06 32 46 78 82
Var SDJES 83	<u>Référent</u> : Monsieur Enzo STABILE : enzo.stabile@ac-nice.fr / 04 83 69 28 30 <u>Secrétariat</u> : Madame Marie FIGUEIRA : marie.figueira@ac-nice.fr / 04.83.69.28.28
Vaucluse SDJES 84	<u>Référent</u> Monsieur Paul DARIES : paul.daries@ac-aix-marseille.fr / 06 02 14 01 90 <u>Secrétariat</u> : Monsieur Laurent FRICHET : laurent.frichet@ac-aix-marseille.fr / 06 07 37 61 99